



INTERNATIONAL STEERING COMMITTEE ON THE ECONOMIC ADVANCEMENT OF RURAL WOMEN
COMITE DIRECTEUR INTERNATIONAL SUR LA PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES RURALES
COMITE DIRECTIVO INTERNACIONAL SOBRE EL ADELANTO DE LA MUJER RURAL
اللجنة التوجيهية الدولية المعنية بالنهوض بالأحوال الاقتصادية لنساء الريف



Secrétaire du C.D.I. : Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale - Blding Administratif - 6^{ème} étage - B.P. 4050 Dakar (Sénégal) - Tél. (221) 822.38.94 - Fax : (221) 823.66.78

C D I

QUATRIEME REUNION

DAKAR, 22 - 24 NOVEMBRE 2000, HOTEL MERIDIEN PRESIDENT

**NOTE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS**

Bref Historique

Le Comité Directeur International a été créé au lendemain du Sommet de Genève, sur la promotion économique des femmes rurales, des 25 et 26 février 1992.

Ce comité regroupe des Epouses de Chefs d'Etats et de Gouvernements, avec trois (3) membres dans chacune des régions suivantes : Afrique, Asie, Amérique, Proche Orient et Afrique du Nord.

Il est chargé d'assurer le suivi des problèmes soulevés lors du sommet de Genève et de traduire en actions concrètes les solutions impulsées par les participants à cette rencontre.

Ce comité se réunit tous les deux ans, pour veiller à l'application de la Déclaration de Genève pour la promotion des femmes rurales, et pour appuyer les initiatives nationales et régionales.

Les objectifs du CDI sont :

- ◆ d'encourager l'application de la Déclaration de Genève pour les femmes rurales ;
- ◆ de sensibiliser le monde politique et l'opinion publique sur leur situation ;
- ◆ de promouvoir les politiques nationales pour les femmes rurales dans tous les pays.

Le mandat du CDI est :

- d'établir des liaisons, avec les mécanismes inter-agences « femmes et développement » existants, sur les questions relatives à l'application de la Déclaration de Genève ;
- de contrôler l'application de la Déclaration de Genève pour les femmes rurales et les plans d'action qui en découlent ;
- d'organiser périodiquement des réunions de surveillance de l'application des recommandations du sommet de Genève, dans les différentes régions ;
- de s'assurer que les politiques des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux, régionaux et internationaux tiennent compte des recommandations du Sommet de Genève ;
- d'appuyer les initiatives nationales, régionales et internationales tendant à favoriser la promotion économique des femmes rurales ;
- de s'assurer que les préoccupations des femmes rurales se voient accorder une place centrale dans les débats nationaux, régionaux et internationaux.

La première réunion du CDI s'est déroulée à Bruxelles, sous le patronage de Sa Majesté la Reine Fabiola de Belgique. La deuxième s'est tenue à Amman (Jordanie) et la troisième à Kuala Lumpur (Malaisie).

La Quatrième Rencontre aura lieu à Dakar sous la présidence de Madame Viviane Wade, épouse du Chef de l'Etat, et aura le thème principal ci-après :

« Accès et contrôle par les femmes rurales des facteurs de production : un impératif pour un développement durable »

Quatre sous-thèmes seront traités :

- ❑ accès des femmes rurales à la terre ;
- ❑ accès au crédit et aux autres facteurs de production ;
- ❑ renforcement des capacités des femmes et de leurs mécanismes institutionnels ;
- ❑ femmes rurales et Information.

INFORMATIONS PRATIQUES

- 1. Date :** 22-24 novembre 2000
- 2. Lieu :** **Hôtel Méridien Président, à Dakar**
Tél : (221) 820 15 15 - 820 21 22
Fax : (221) 820 30 30 - 820 18 60
E-Mail : lemeridien@sonatel.senet.net
- 3. Organisateur :** **Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale**
Bulding Administratif 6ème Etage BP 4050
Tél : (221) 822 36 94
Fax : (221) 823 66 73
- Secrétariat du CDI, 52-54 rue Mohamed V**
Tél : (221) 823 30 47
Fax : (221) 823 66 73
E-Mail : cdi@sentoosn
- Appui à l'organisation : **Cabinet MGP Afrique**
HLM 2 N° 673 BP 15363 Dakar Fann
Tel : (221) 825-8653, Fax: (221) 824-1625
Email : mgpafr@telecomplus.sn
- 4. Langues de travail :** Français et Anglais

5. Inscription

Un guichet d'inscription sera ouvert au rez-de-chaussée de l'hôtel Méridien Président selon les horaires suivants :

- **lundi 20 novembre**, 15H-19H00 : enregistrement et accréditation des participants et de la presse ;
- **mardi 21 novembre**, 10H-17H00 : enregistrement et accréditation des participants et de la presse.

6 Hébergement, restauration et transport

L'hébergement des participants est prévu à l'Hôtel Méridien Président. Les demandes de réservation peuvent être adressées directement à l'hôtel ou au Secrétariat du CDI.

Le statut d'hôte sera accordé uniquement aux Premières Dames, et à leurs Représentantes Personnelles de même qu'aux Chefs de Délégations.

A ce titre, elles bénéficieront d'une prise en charge par le Gouvernement du Sénégal, pays organisateur, pour les rubriques de dépenses suivantes :

- hébergement en pension complète pour les Premières Dames, leurs Représentantes Personnelles et les Chefs de Délégation ;
- deux véhicules seront mis à la disposition de chaque délégation pour la durée de son séjour :
 - un véhicule de type Cadillac pour la Première Dame ;
 - un véhicule de type Mercedes pour les Représentantes Personnelles des Premières Dames et les Chefs de Délégation ;
 - pour les visites de site, des cars de Transport de luxe seront mis en place, pour les exigences de sécurité et les convenances du protocole.

Les consommations d'alcool, de tabac et de produits cosmétiques, de même que les dépenses de blanchisserie et de communication ne sont pas comprises dans cette prise en charge.

Les autres participants sont tenus de payer la totalité de leurs frais d'hôtel, de restauration et autres frais annexes.

Les interprètes ne sont pas pris en charge par le CDI.

Les experts nationaux, sollicités pour les quatre (4) ateliers pendant les trois (3) jours de la réunion, seront pris en charge, en ce qui concerne la restauration, par le CDI.

7 Préparatif pour l'arrivée et le départ

Le transport sera assuré, pour tous les participants, de l'aéroport International de Dakar au Méridien Président et du Méridien Président à l'aéroport International de Dakar. Le transport sur les sites à visiter sera aussi assuré par le CDI.

Les informations concernant les détails relatifs à l'arrivée, au départ ainsi que la liste détaillée des délégations devront être communiqués le plus tôt possible au Secrétariat du CDI, à l'adresse indiquée ci-dessus ou au cabinet MGP.

8 Documents

Les pays sont invités à envoyer les rapports ou documents qu'ils doivent présenter à la réunion le plus tôt possible au Secrétariat afin de lui permettre d'en assurer la traduction et la multiplication en nombre de copies suffisant.

C'est le cabinet MGP qui est chargé de la multiplication des documents et de leur distribution.

Le cabinet installera à partir du 20 novembre son secrétariat à l'hôtel Méridien Président et, pendant toute la durée de la réunion, il aura en charge la collecte des rapports d'atelier, des communications, contributions et discours, afin de les rendre disponibles pour les participants au moment des plénières.

9 Bureau d'information

Un bureau d'information et un centre de presse seront installés pour faciliter le travail des journalistes et leurs déplacements dans l'hôtel. Seuls les journalistes accrédités auront accès au centre de presse.

Leur restauration n'est pas prise en charge par l'organisation.

10 Devise

La monnaie du Sénégal est le franc CFA dont la parité est fixe par rapport au Franc Français et égale à 0,01 FF (soit 100 FCFA = 1 FF). Le taux de change par rapport aux autres devises (\$, £, etc.) reste variable et déterminé par le cours du jour.

11 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture aura lieu mercredi 22 novembre 2000. La mise en place est à 9 H. La cérémonie sera présidée par son Excellence, Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal. Notez que :

- seuls les officiels, les invités ayant des cartons, et les participants ayant des badges pourront accéder aux salles de travail du Palais des Congrès ;
- l'accès à la salle de plénière sera interdit au public, à l'arrivée de Monsieur le Président de la République ;
- les invités et les participants à la quatrième conférence sont donc invités à s'installer dans la salle du Palais des Congrès au plus tard à 9h 30, la séance devant démarrer réellement à 10 H ;
- la Presse aura cinq (5') minutes en début de séance pour prendre des vues et faire des photos. En ce qui concerne la Télévision, pour des raisons de sécurité, seule la télévision nationale RTS (Sénégal) sera autorisée à demeurer pour filmer l'intégralité de la cérémonie. Les Télévisions étrangères pourront demander des copies à la RTS. Pour ce qui est de la radio, un arrangement sera conclu avec le Protocole de la Présidence.

La cérémonie d'ouverture sera aussi l'occasion pour le Chef de l'Etat de procéder au vernissage des expositions photographique et vivante. Sont invités à accompagner le Président lors de ce vernissage : Mme Wade, les Premières Dames et les Chefs de Délégation. Tous les autres invités doivent rester en salle en attendant.

12 Dîner de Gala

Il est prévu, le 22 novembre à 20 H 30, un dîner de Gala à l'hôtel Méridien Président, offert par la Présidence de la République. Le service de protocole de la Présidence assure les invitations à ce dîner.

Se référer aux cartons d'invitation pour les détails.

13 Visites de terrain

Trois (3) visites de terrain sont prévues pendant la conférence :

- visite de deux (2) sites à l'île de Gorée : la Maison des Esclaves et le Musée de la femme Henriette Bathily ;
- visite du Projet des femmes rurales à Sangalkam, dans la banlieue de Dakar ;
- visite du Projet FEDRI à Sébikotane.

Des tenues confortables sont conseillées pour ces visites.